

REGLEMENT DU CONCOURS

« Concours de dessins sur le thème du sport en Street Art ou Manga »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le concours est organisé par le Conseil Municipal des jeunes de la commune d'Eragny-sur-Oise du 21 mars 2022 au 13 mai 2022.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux jeunes Eragniens de 7 à 18 ans. La participation est gratuite. Le nom et le prénom devront apparaître sur l'œuvre. La dimension papier ne devra pas dépasser le format A3 (21cmx29.7cm). Toutes les techniques sont autorisées (Papier, carton, bois, feutres, posca, peinture, bombe, crayons, etc)

ARTICLE 3 – COLLECTE DES DESSINS

Les dessins sont à déposer à la Maison de la Challe ou sur le formulaire en ligne disponible sur eragny.fr

ARTICLE 4 - COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours est composé d'élue(s) de la commission culture du Conseil Municipal des jeunes de la commune d'Eragny-sur-Oise.

ARTICLE 5 – REMISE DES PRIX

Lors de sa délibération, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants sur les critères suivants : esthétisme, harmonie, originalité, sens artistique, créativité, choix des couleurs.

ARTICLE 6 – PASSAGE DU JURY

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 7 - DROIT A L'IMAGE

Lors de la remise des dessins, les participants au concours donneront leur autorisation aux organisateurs de photographier leurs créations, d'utiliser les clichés gratuitement sur tous supports de communication municipaux, dans des documents audiovisuels, graphiques et sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants, inscrits au concours acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury